Réunion du 6 mai 2022

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Eau et Loire	429

La Commission Permanente.

La Commission Permanente,		
VU	le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,	
VU	le règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,	
VU	le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1111-10 et L4221-1,	
VU	le Code de l'environnement, notamment ses articles L211-7, L332-1 et suivants, L333-1 et suivants et R332-30 et suivants et R333-1 et suivants,	
VU	la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 9 et 10 juillet 2020, approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,	
VU	la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,	
VU	la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif 2022, notamment son programme 429,	
VU	la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,	
VU	le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du conseil Régional,	
VU	le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat	
VU	la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Acheneau Tenu »,	
VU	la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Brière-Brivet » et son avenant,	
VU	la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019, approuvant le Contrat Régional du Bassin Versant « Littoral Guérandais »,	
VU	la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020, approuvant le	

Contrat Territorial Eau « Sillon et Marais Nord Loire », VU la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Chère - Don - Isac », VU la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Erdre » et son avenant, VU la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Oudon » et son avenant. VU la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sèvre nantaise », VU la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Authion », VU la délibération de la Commission permanente du 12 février 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Basses Vallées Angevines et Romme », VU la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Layon » et son avenant, VU la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Mayenne » et son avenant, VU la délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Loir aval », VU la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019, approuvant le Contrat Territorial Eau « Colmont-Ernée », VU la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Mayenne aval » et son avenant, VU la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Mayenne médiane » et son avenant, VU la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sarthe aval », VU la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Huisne aval » et son avenant, VU la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019, approuvant le Contrat Territorial Eau « Auzance-Vertonne », VU la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Vie et Jaunay », la délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020, attribuant VU une aide de 19 692 € au Syndicat Chère-Don-Isac,

la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le programme d'actions 2021-2023 du Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA),

l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand

VU

VU

Lieu du 9 juillet 2021 sur la stratégie de territoire et le programme du contrat

territorial Eau du bassin versant de Grand Lieu,

VU l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Sarthe amont du 7 décembre

2021 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau

"Sarthe médiane" 2022-2024,

VU l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Vilaine sur la stratégie de

territoire et le programme du Contrat Territorial Eau l'amont de la Vilaine -

secteur Est de l'EPTB Vilaine du 14 janvier 2022,

VU l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire du 20

janvier 2022 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial

Eau « Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade » 2022-2024,

VU l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

du 23 février 2022 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat

Territorial Eau du bassin versant des Autizes,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition

écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques,

sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

1 - Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

1.1 Appui aux structures d'expertises

ATTRIBUE

deux subventions pour un montant global de 15 000 € à l'association France Nature Environnement, au titre de l'animation « eau » du territoire régional conformément aux annexes 1 et 2 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 15 000 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

AUTORISE

la dérogation à l'article n° 4.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses détaillées en annexes 1 et 2, à compter du 1er janvier 2022.

1.2 Accompagnement à l'animation et la mise en œuvre des SAGE, des CRBV et des CT Eau

ATTRIBUE

vingt-neuf subventions pour un montant global de 690 035 € au titre de l'animation des SAGE, CRBV ou CT Eau, telles que présentées en annexe 3 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 690 035 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 3, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

1.3 Mesures agroenvironnementales et climatiques

ATTRIBUE

les subventions pour un montant global de 110 129 €, à titre exceptionnel, telles que présentées en annexe 4 ;

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 110 129 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 4 ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire de ces aides ainsi que les conditions de versement prévues dans les conventions présentées en annexes 5 à 10 ;

AUTORISE

la dérogation aux articles 5.a et 5.b de la partie IV du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

APPROUVE

les conventions attributives correspondantes présentées en annexes 5 à 10 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ces conventions.

1.4 Approbation CRBV et CT Eau

Contrat Territorial Eau « Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade »

APPROUVE

le programme d'actions 2022-2024 du Contrat Territorial Eau « Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade » proposé par Pornic Agglo - Pays de Retz et présenté en annexe 11, représentant un coût total éligible de 2 786 956 € ;

APPROUVE

le Contrat Territorial Eau « Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade » 2022-2024, figurant en annexe 12 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 521 035 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

Contrat Territorial Eau « Amont de la Vilaine - secteur Est »

APPROUVE

le programme d'actions 2022-2024 du Contrat Territorial Eau « Amont de la Vilaine – secteur Est » proposé par l'EPTB Vilaine et présenté en annexe 13, représentant un coût total éligible de 2 399 332 € TTC ;

APPROUVE

le Contrat Territorial Eau « Amont de la Vilaine – secteur Est » 2022-2024, figurant en annexe 14 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 731 050 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

Contrat Territorial Eau « Grand-Lieu »

APPROUVE

le programme d'actions 2022-2024 du Contrat Territorial Eau « Grand-Lieu » proposé par le syndicat mixte du bassin de Grand-Lieu et présenté en annexe 15, représentant un coût total de 3 223 420 € ;

APPROUVE

le Contrat Territorial Eau « Grand-Lieu » 2022-2024, figurant en annexe 16 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 792 310 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

Contrat Territorial Eau « Sarthe médiane »

APPROUVE

le programme d'actions 2022-2024 du Contrat Territorial Eau « Sarthe médiane » proposé par le Syndicat du Bassin de la Sarthe et présenté en annexe 17, représentant un coût total de 2 653 892 € ;

APPROUVE

le Contrat Territorial Eau « Sarthe médiane » 2022-2024, figurant en annexe 18;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 795 958 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

Contrat Territorial Eau « Autizes »

APPROUVE

le programme d'actions 2022-2024 du Contrat Territorial Eau « Autizes » proposé par le syndicat mixte Sèvre Autizes et présenté en annexe 19, représentant un coût total de 1 891 394 € TTC ;

APPROUVE

le Contrat Territorial Eau « Autizes » 2022-2024, figurant en annexe 20 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 631 042 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

1.5 Dotation complémentaire des contrats

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 65 540 € pour la troisième et dernière année du programme d'actions du CT Eau « Authion » 2020-2022 (opération 2020_04977), soit une subvention totale de 1 267 200 € sur une dépense subventionnable de 3 983 961 € ;

APPROUVE

l'avenant n°1 au CT Eau « Authion » 2020-2022, figurant en annexe 21 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 119 309 € pour la troisième et dernière année du programme d'actions 2020-2022 du CT Eau « Oudon » (opération 2020_04976), soit une subvention totale de 1 180 086 € sur une dépense subventionnable de 3 331 040 € ;

APPROUVE

l'avenant n°2 au CT Eau Oudon 2020-2022 figurant en annexe 22 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

ANNULE

partiellement à hauteur de 1 614 € l'affectation d'autorisation de programme de 772 741 € du CT Eau Chère-Don-Isac 2020-2022 (opération 2020_04978), votée par délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020 ;

APPROUVE

l'avenant n°1 au CT Eau Chère-Don-Isac 2020-2022 figurant en annexe 23 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

APPROUVE

l'avenant n°2 au CT Eau Brière-Brivet 2020-2022 figurant en annexe 24 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

1.6 Engagements dans le cadre des CRBV et des CT Eau approuvés

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau Acheneau-Tenu [2021-2023], représentant un montant de 12 180 €, conformément au tableau présenté en annexe 25 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV Littoral guérandais [2020-2022], représentant un montant de 10 000 €, conformément au tableau présenté en annexe 26 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, cinq subventions au titre du CT Eau Sillon Marais Nord Loire [2020-2022], représentant un montant de 27 242 €, conformément au tableau présenté en annexe 27 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CT Eau Chère-Don-Isac [2020-2022], représentant un montant de 41 169 €, conformément au tableau présenté en annexe 28 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CT Eau Erdre [2020-2022], représentant un montant de 36 963 €, conformément au tableau présenté en annexe 29 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CT Eau Oudon [2020-2022], représentant un montant de 48 381 €, conformément au tableau présenté en annexe 30 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CT Eau Sèvre Nantaise [2021-2023], représentant un montant de 30 498 €, conformément au tableau présenté en annexe 31 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau Basses Vallées Angevines et Romme [2021-2023], représentant un montant de 62 346 €, conformément au tableau présenté en annexe 32 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV Layon [2020-2021], représentant un montant de 36 000 €, conformément au tableau présenté en annexe 33 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV Mayenne [2018-2021], représentant un montant de 49 203 €, conformément au tableau présenté en annexe 34 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau Loir aval [2022-2024], représentant un montant de 78 964 €, conformément au tableau présenté en annexe 35 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau Colmont-Ernée [2020-2022], représentant un montant de 8 329 €, conformément au tableau présenté en annexe 36 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CT Eau Mayenne aval [2020-2022], représentant un montant de 64 650 €, conformément au tableau présenté en annexe 37 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CT Eau Mayenne médiane [2020-2022], représentant un montant de 21 600 €, conformément au tableau présenté en annexe 38 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CT Eau Sarthe aval [2021-2023], représentant un montant de 177 365 €, conformément au tableau présenté en annexe 39 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau Huisne aval [2020-2022], représentant un montant de 27 000 €, conformément au tableau présenté en annexe 40 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, cinq subventions au titre du CT Eau Auzance Vertonne [2020-2022], représentant un montant de 88 513 €, conformément au tableau présenté en annexe 41 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CT Eau Vie et Jaunay [2022-2024], représentant un montant de 10 633 €, conformément au tableau présenté en annexe 42 ;

- 2. Gestion durable de la Loire
- 2.1 Contrat pour la Loire et ses annexes (Loire-Atlantique 44, Maine et Loire 49)

ATTRIBUE

une subvention de 522 000 € à Voies Navigables de France pour la réalisation des fouilles archéologiques préalables aux travaux de restauration de la Loire pour un montant subventionnable de 1 740 000 € TTC ;

AFFECTE

une autorisation de programme de 522 000 €, au titre du Contrat de Plan Interrégional Loire 2021-2027.

3. Ajustements administratifs

ANNULE

la subvention de 19 692 € attribuée au Syndicat Chère – Don – Isac, pour l'action n°7 - Restauration, Préservation et valorisation du bocage-inventaires bocagers, par la Commission permanente du 23 septembre 2021 (arrêté 2020 12366).

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 11/05/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs